

Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Termes de référence indicatifs

Point Focal des Organisations de la Société Civile (OSC)

1. Contexte

Depuis son établissement en 2011, plus de 160 pays et 46 organisations internationales ont approuvé le **Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement** (PMCED, Partenariat mondial) dans le but d'améliorer l'impact des efforts de développement. À cette fin, un cadre de suivi, composé d'un ensemble de [10 indicateurs](#), sert à assurer la redevabilité mutuelle de l'ensemble des parties et génère des données probantes sur les moyens d'améliorer l'efficacité du développement.

Le cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial a débuté, avec plus de 70 pays partenaires s'apprêtant à commencer les exercices de suivi nationaux (consulter la liste des pays participants à www.effectivecooperation.org/2018monitoring). Ces exercices de suivi sont dirigés par les gouvernements des pays en développement, par l'intermédiaire d'un coordinateur national attiré qui travaille généralement au ministère des Finances, de la Planification (du Plan) ou des Affaires étrangères, et impliquent tous types d'acteurs du développement. La participation active des organisations de la société civile aux exercices de suivi nationaux est essentielle pour assurer le caractère inclusif et la réussite de cet effort collectif pour augmenter l'efficacité du développement dans le pays.

Les organisations de la société civiles (OSC) nationales et internationales peuvent prendre part aux exercices de suivi organisés par les pays participants au cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial deuxième cycle de suivi du PMCED, lors de l'évaluation de l'Indicateur 2 (*Les OSC opèrent au sein d'un environnement qui maximise leur engagement et leur contribution au développement*), ainsi qu'en s'impliquant dans le dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi. Leur participation au processus sera facilitée par la désignation d'un « point focal des OSC » dans chacun des pays participants.

Au niveau national, les OSC et les réseaux d'OSC qui souhaitent prendre part au cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial sont invités à y participer en proposant aux coordinateurs nationaux un point focal commun des OSC au coordinateur national du pays participant, et en partageant leurs contributions au questionnaire de l'indicateur 2, sur la société civile (par le biais du point focal des OSC).

2. Profil

Le point focal des OSC idéal :

- est affilié à une OSC ou à un réseau d'OSC, impliqué dans le conseil en matière de politiques et/ou dans des programmes de développement. En particulier, les individus et les organisations qui font partie des plateformes nationales d'OSC, sont encouragés à y participer.
- maintient un réseau de contacts solide avec l'ensemble des OSC dans le pays, notamment en dehors de la capitale.
- possède une bonne compréhension de l'environnement actuel favorable aux OSC au niveau du pays et d'une manière plus générale, autour du programme global d'efficacité du développement.

3. Rôle

Le point focal des OSC :

- représentera les OSC au niveau du pays et assurera leur coordination au cours des consultations avec le coordinateur national du gouvernement et les points focaux d'autres parties prenantes (ex : partenaires du développement, secteur privé), en particulier lors des réunions de lancement et de validation ;
- participera à l'évaluation des Indicateurs 2 ;
- participera au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi de l'ensemble des indicateurs.

4. Activités principales

Le point focal des OSC peut consulter le questionnaire de l'indicateur 2 dans l'**Annexe 2**, et peut se référer à la partie 2 du Guide de suivi pour avoir un aperçu des rôles des diverses parties prenantes au cours du processus national.

Le point focal des OSC est invité à prendre part à l'exercice de suivi en suivant les étapes décrites ci-dessous. Ces TdR sont conçus pour donner des instructions au point focal des OSC, mais le processus permet une certaine souplesse et conseille vivement, dans la mesure du possible, d'ancrer les activités proposées dans les cadres et les processus des pays. En particulier la participation des OSC à ce processus peut s'appuyer sur des plateformes existantes de consultation gouvernement-OSC.

- **(1) Réunion de lancement de la consultation multi-parties prenantes.** Le coordinateur national devra organiser une réunion de démarrage avec les parties prenantes concernées, dans le but de sensibiliser les partenaires au processus de suivi, convenir quelles parties prenantes devraient être impliquées et se mettre d'accord sur un calendrier et les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Le point focal des OSC sera invité à participer à cette réunion.
- **(2) Collecte et validation des données (septembre - octobre 2018).**

Collecte des données : le point focal des OSC est invité à participer activement à l'évaluation de l'indicateur 2, qui sera coordonnée par le coordinateur national. Le point focal des OSC devra consulter sa communauté/son réseau organisationnel (c'est-à-dire les représentants des OSC dans le pays) et fournir *des commentaires consolidés au coordinateur national*.

Validation des données : Le point focal des OSC est encouragé à participer à la validation des données collectées pour l'indicateur 2. Le coordinateur national peut décider d'effectuer le processus de validation au cours d'une réunion multi-parties prenantes ou par d'autres méthodes.
- **(3) Revue finale (novembre-décembre 2018).** Après avoir reçu la dernière base de données de la part de l'Équipe d'appui conjointe OCDE-PNUD, le coordinateur national effectue la revue des données en consultation avec les différentes parties prenantes. Le point focal des OSC devra, au besoin, faciliter l'engagement d'autres partenaires de la société civile dans le processus.
- **(4) Dialogue multi-parties prenantes autour des conclusions (à partir de janvier 2019).** Le point focal des OSC et le reste des OSC locales peuvent organiser et/ou participer activement aux discussions sur les conclusions tirées de l'exercice de suivi. La revue des progrès réalisés en consultation avec les parties prenantes peut servir à stimuler le dialogue et à s'assurer que les engagements pris par l'ensemble des partenaires à la coopération se traduisent en actes.

5. Processus d'identification du point focal des OSC

Bien qu'il n'existe aucun processus prédéterminé de désignation du point focal (par souci de flexibilité et d'adaptation aux contextes du pays), l'Équipe d'appui conjointe OCDE-PNUD invite les OSC/réseaux d'OSC au niveau du pays, à s'entendre avec le gouvernement pour déterminer qui peut le mieux jouer le rôle de point focal des OSC.

Les plateformes existantes d'OSC (comme les plateformes d'OSC en matière de coopération pour le développement) sont particulièrement encouragées à participer en tant que points focaux. L'EAC invite également les autres plateformes d'OSC mondiales [par exemple le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement] à formuler des suggestions sur les candidats les mieux qualifiés au niveau pays.

6. Durée

Le point focal des OSC participera au processus au niveau du pays de septembre 2018 (ou sinon à compter de la date de sa désignation) à décembre 2018.

Annexe 1 – Aperçu des rôles des parties prenantes tout au long du processus de suivi

Qui ?	Quelles responsabilités ?
Gouvernement (Coordinateur national, impliquant les ministères/agences gouv. compétents)	<ul style="list-style-type: none"> - Supervise et coordonne la collecte et la validation des données - Fournit les données pour les indicateurs 1, 5b, 6, 7 et 8 et des commentaires pour les indicateurs 4,9b et 10 - Coordonne l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 - Facilite le dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Partenaires du développement	<ul style="list-style-type: none"> - Fournissent les données pour les indicateurs 1a, 5a, 6, 9b et contribuent à la validation des données - Participent à l'évaluation de l'indicateurs 2 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Participent à l'évaluation de l'indicateur 2 et 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal) - Participe au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Syndicats	<ul style="list-style-type: none"> - Participent à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Parlementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi

ANNEXE 2

INDICATEUR 2 : LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE OPÈRENT AU SEIN D'UN ENVIRONNEMENT QUI MAXIMISE LEUR ENGAGEMENT ET LEUR CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT

CE QUE MESURE CET INDICATEUR

Cet indicateur mesure le degré de contribution des gouvernements et des partenaires du développement à un environnement favorable aux organisations de la société civile (OSC) ; et le degré de mise en œuvre par les OSC des principes d'efficacité du développement dans leurs propres activités.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT ?

Le contexte politique, financier, juridique et de politiques dans lequel les OSC opèrent, ainsi que la manière dont ces actrices du développement s'organisent et collaborent avec les gouvernements et les partenaires du développement, affectent profondément leur efficacité et leurs contributions en matière de développement pour obtenir des résultats.

COMMENT EST-IL ÉTABLI ?

L'indicateur s'articule autour de quatre modules thématiques et de seize questions reflétant l'environnement favorable et les pratiques des OSC qui les aident à contribuer de manière efficace au développement. Les réponses aux seize questions sont rapportées par le coordinateur national, collectivement avec les OSC et les partenaires du développement.

Des informations complémentaires pour aider les répondants à identifier la réponse qui correspond le mieux à la réalité de leur propre pays sont accessibles [ici : https://goo.gl/JRyDmH](https://goo.gl/JRyDmH). Les informations apparaissent aussi automatiquement dans le fichier « **Excel Pays** » lorsque vous faites glisser votre souris sur les différents niveaux.

INSTRUCTIONS, ÉTAPE PAR ÉTAPE

Pour répondre au questionnaire de cet indicateur, un dialogue multi-parties prenantes entre le gouvernement, les OSC et les partenaires du développement (l'idéal serait par l'intermédiaire des points focaux représentant ces communautés/réseaux organisationnels) est proposé. Cette approche crée un point d'entrée pour discuter des questions d'environnement favorable au OSC et d'efficacité du développement au niveau du pays et renforce la compréhension mutuelle des progrès et des défis. Si cela est applicable, les coordinateurs nationaux sont encouragés à organiser ce dialogue en utilisant des plateformes de dialogue existantes dans le pays avec la société civile, ou d'autres processus d'engagement permanents (par exemple, des plateformes d'OSC et des tables rondes avec les gouvernements et les partenaires du développement).

Les étapes suggérées pour collecter les données et procéder au *reporting* en organisant un dialogue multi-parties prenantes sont les suivantes :

- 1) Les points focaux des OSC et des partenaires du développement sont identifiés, en hiérarchisant leur aptitude à communiquer les opinions représentatives de chaque communauté/réseau organisationnel. Afin de faciliter le processus, l'Équipe d'appui conjointe transmettra aux coordinateurs nationaux une liste des points focaux des OSC qui ont déjà été formés à la méthodologie de l'indicateur, qui sont disponibles pour un certain nombre de pays.
- 2) Le coordinateur national prend contact avec les points focaux identifiés des OSC et des partenaires du développement et leur fait part de la documentation et des instructions relatives au questionnaire.

- 3) En vue du dialogue, les points focaux des OSC et des partenaires du développement sont encouragés à s'entretenir avec leurs communautés/réseaux organisationnels afin de fournir des réponses au questionnaire qui représentent les opinions de chaque communauté/réseaux organisationnel¹.
- 4) Le coordinateur national convoque ces points focaux lors d'un dialogue ou d'un échange multi-parties prenantes, et saisit leur nom et leurs coordonnées dans le questionnaire (Onglet « 2 »).
- 5) Un onglet (« CI-2 ») avec les données d'indicateurs connexes provenant d'indicateurs globaux existants figure dans le fichier « **Excel Pays** », afin de fournir le contexte et de guider la discussion sur le questionnaire de l'indicateur. Cet onglet décrit les performances du pays dans les domaines qui sont pertinents pour l'engagement des OSC et leur contribution au développement.
- 6) Pour chacune des seize questions, les participants discutent lequel des quatre différents niveaux correspond le mieux à la situation actuelle du pays.
- 7) Le coordinateur national et les points focaux des OSC et des partenaires du développement saisissent leur réponse spécifique à chaque question dans « **Excel Pays** », qui prévoit les réponses individuelles des gouvernements, des OSC et des partenaires du développement.
- 8) Les observations supplémentaires des participants peuvent figurer dans l'espace réservé à cet effet au bas des questions.

QUESTIONNAIRE

- LE COORDINATEUR NATIONAL DOIT RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE, EN CONSULTATION AVEC LES POINTS FOCaux DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT :

Module 1 : Un espace pour le dialogue avec les OSC sur les politiques nationales en matière de développement

Q^{G+1A}. Dans quelle mesure le gouvernement consulte-t-il les OSC au sujet de la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement ?

Q^{G+1B}. Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD), dans quelle mesure le gouvernement consulte-t-il les OSC concernant la définition des priorités, la mise en œuvre et le suivi des ODD?

Q^{G+1C}. Dans quelle mesure les OSC ont-elles le droit, sur le plan juridique et dans la pratique, d'accéder aux informations pertinentes du gouvernement pour veiller à leur participation effective lors des consultations avec le gouvernement ?

Q^{G+1D}. Dans quelle mesure les résultats des dernières consultations avec les OSC ont-ils orienté la conception, la mise en œuvre et le suivi, par le gouvernement, des politiques nationales en matière de développement ?

Module 2 : Efficacité du développement des OSC : redevabilité et transparence

Q^{G+2A}. Dans quelle mesure les partenariats sont-ils équitables et basés sur l'intérêt mutuel des OSC de financement et de leurs OSC partenaires ?

Q^{G+2B}. Dans quelle mesure les OSC participent-elles à la coordination lancée par les OSC, notamment aux mécanismes (par exemple, les plateformes, les réseaux, les associations) qui facilitent la participation des OSC au dialogue politique et/ou la coordination entre les OSC au niveau national ou sectoriel ?

Q^{G+2C}. Dans quelle mesure les OSC mettent-elles en œuvre leur travail de développement en se laissant guider par les normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme ? (par exemple, les approches fondées sur les droits de l'homme)

¹ En se mettant en rapport avec les circonscriptions concernées, les points focaux des OSC sont également encouragés à prendre contact avec une variété d'OSC, de syndicats, de fondations et d'autres agents sociaux, ainsi qu'il convient dans le contexte du pays.

Q^G+2D. Dans quelle mesure les OSC s'alignent-elles sur les mécanismes de redevabilité menés par les OSC afin de traiter la question de la transparence et des nombreuses redevabilités des OSC?

Module 3 : Coopération publique pour le développement avec les OSC

Q^G+3A. Dans quelle mesure les partenaires du développement consultent-ils les OSC lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de leurs politiques et programmes de coopération pour le développement ?

Q^G+3B. Dans quelle mesure la promotion d'un environnement favorable aux OSC (par exemple, les aspects politiques, financiers, juridiques et de politiques), est-elle un point au programme du dialogue politique entre les partenaires du développement et le gouvernement ?

Q^G+3C. Dans quelle mesure le soutien financier des partenaires du développement maximise-t-il l'implication durable des OSC dans tous les aspects du développement ?

Q^G+3D. Dans quelle mesure les partenaires du développement mettent-ils les informations sur leur soutien aux OSC à la disposition du public, y compris du gouvernement ?

Module 4 : Cadre juridique et réglementaire

Q^G+4A. En ce qui concerne les droits aux libertés de réunion et d'expression, dans quelle mesure le cadre juridique et réglementaire permet-il aux OSC d'exercer ces droits, dans la loi et dans la pratique ?

Q^G+4B. En ce qui concerne la liberté d'association, dans quelle mesure le cadre juridique et réglementaire permet-il, dans la loi et dans la pratique, la formation, l'enregistrement et le fonctionnement des OSC ?

Q^G+4C. Dans quelle mesure les OSC qui travaillent avec les populations marginalisées et les groupes à risque (ou groupes vulnérables) sont-elles efficacement protégées contre la discrimination?

Q^G+4D. Dans quelle mesure l'environnement juridique et réglementaire facilite-t-il l'accès des OSC nationales aux ressources ?

DÉFINITIONS

Organisations de la société civile(OSC)

Les OSC englobent toutes les organisations non commerciales et non étatiques, au sein desquelles les citoyens s'associent pour poursuivre des intérêts communs du domaine public. Elles couvrent un éventail d'organisations qui incluent les OSC fondées sur l'adhésion, les OSC fondées sur une cause et les OSC axées sur la prestation de services.

Consultation

La consultation est un processus qui permet de discuter de sujets ou de thèmes d'intérêts au sein ou entre communautés. Les consultations sont plus formelles et interactives que le dialogue. L'objectif d'une consultation est de rechercher des informations, des conseils et des opinions. Dans tout processus consultatif, le responsable du processus ne rassemble pas uniquement des contributions mais partage également des informations. L'organisateur cherche à identifier et à clarifier les intérêts en jeu, avec le but ultime d'élaborer une stratégie ou un projet sérieux qui a de fortes chances d'être soutenu et mis en œuvre. Fournir et partager des informations est perçu comme la base d'un processus de consultation efficace.

Mécanismes de redevabilité des OSC	Les OSC sont redevables de plusieurs façons et à divers niveaux envers leur réseau organisationnel, leurs structures de gouvernance, leurs homologues de programmation et les instances de réglementation gouvernementales. Dans de nombreux pays, la redevabilité des OSC est également orientée par des normes et codes de conduite lancés et convenus par les OSC. Ces normes couvrent les bonnes pratiques de gouvernance, la transparence des OSC, les droits de l'homme relatifs à la dotation en personnel, au financement et aux pratiques de programmation.
Environnement favorable aux OSC	Le contexte politique, financier, juridique et de politiques qui influence la manière dont les OSC accomplissent leur travail
Soutien financier des partenaires du développement aux OSC	<p>Les modalités de financement des partenaires du développement doivent être incorporées dans une politique globale de soutien aux OSC en tant qu'actrices du développement à part entière, comme reconnu pour la première fois dans le Programme d'action d'Accra. Cette reconnaissance implique que la portée et les rôles des OSC dans le développement diffèrent de ceux du gouvernement et des partenaires publics du développement, et, que les OSC devraient être soutenues en fonction de leurs propositions qui résultent de leurs propres objectifs et partenariats, et non pas, d'objectifs définis par les priorités d'un partenaire du développement donné.</p> <p>Les bonnes pratiques en matière de financement des OSC suggèrent donc une utilisation accrue des modalités qui renforcent l'appropriation par les OSC, leur indépendance et leur flexibilité pour répondre aux priorités de la communauté, telles les mécanismes de financement et de cofinancement de base ou institutionnel. Le renforcement du dialogue avec les OSC, en particulier dans les pays partenaires permet une transparence accrue et des possibilités pour les OSC d'influencer la coopération pour le développement, y compris le soutien à la société civile des partenaires du développement. L'amélioration de la coordination, de la simplification et de l'harmonisation des exigences de financement entre partenaires du développement fait également partie des bonnes pratiques contribuant à la réduction des coûts de transaction et a un meilleur accès pour une variété d'OSC.</p>
Partenariats équitables des OSC	Les partenariats équitables des OSC, dans toute leur diversité, expriment la solidarité sociale par le biais de collaborations à long terme basées sur des valeurs communes et des objectifs mutuellement convenus. De tels partenariats sont fondés sur la confiance, le respect et le leadership des OSC des pays partenaires. Ils requièrent des efforts délibérés pour compenser les inégalités de pouvoir entre les OSC de financement et leurs homologues des pays partenaires, la réalité des inégalités hommes-femmes et de l'exclusion des femmes, et les disparités de capacité parfois importantes. Les partenariats équitables se caractérisent par une programmation négociée et des responsabilités partagées, la prise de décisions et la redevabilité mutuelles, et des processus de résolution de conflits éventuels. Les priorités de programmation sont dérivées des objectifs et priorités des partenaires qui mettent les programmes en œuvre.
Liberté de réunion	La liberté de réunion est le droit individuel de se réunir et d'exprimer, de promouvoir, de poursuivre et de défendre collectivement des intérêts communs. Le droit à la liberté de réunion est reconnu comme un droit humain, une liberté politique et une liberté civile.
Liberté d'association	La liberté d'association est le droit de s'associer avec d'autres pour former des organisations qui permettent de poursuivre collectivement des objectifs communs.

Liberté d'expression	Il s'agit de la liberté de pouvoir exprimer des opinions sans ingérence et de chercher, recevoir et communiquer des informations et des idées par l'intermédiaire des médias quels qu'ils soient et sans considération de frontières.
OSC de financement	Les OSC de financement sont des OSC qui apportent des fonds à d'autres OSC pour la mise en œuvre de programmes de développement. Les ONG internationales, qui fournissent des ressources financières aux OSC nationales (locales) sont un exemple d'OSC de financement.
Organisations para-gouvernementales de la société civile	Une OSC paragouvernementale est une organisation de la société civile créée ou parrainée par un gouvernement afin de poursuivre ses intérêts politiques ou de promouvoir ses intérêts internationaux ou géographiques sur son territoire ou à l'étranger.
Approche fondée sur les droits de l'homme ou Approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme ou (HRBA ou ADH)	Une approche fondée sur les droits de l'homme est un cadre conceptuel du processus du développement humain qui se fonde, au plan normatif, sur les normes internationales des droits de l'homme et qui est, sur le plan opérationnel, orienté vers la promotion et la protection des droits de l'homme. Elle cherche à analyser les inégalités qui sont au cœur des problèmes de développement et corrige les pratiques discriminatoires et les répartitions injustes du pouvoir, qui entravent les progrès du développement. (<u>Portail HRBA de l'ONU</u>). À cette fin, l'approche intègre les normes et principes relatifs aux droits de l'homme à tous les domaines de la coopération pour le développement, notamment au processus lui-même, et dans chaque domaine thématique du travail. Cette démarche permet de promouvoir la pérennité du travail de développement, en habilitant les gens eux-mêmes – notamment les plus marginalisés - à participer à l'élaboration des politiques et à tenir responsable ceux qui ont le devoir d'intervenir.
Populations marginalisées	Les populations marginalisées font fréquemment l'expérience de différentes formes de marginalisation, de vulnérabilité ou de discrimination. Elles peuvent inclure les syndicats, les organisations des droits de la femme, les organisations de groupes ethniques particuliers, les organisations des droits de l'homme et les organisations des peuples autochtones, les minorités religieuses, les organisations de défense de l'environnement et du droit foncier, les organisations de défense des LGBT ou les organisations de personnes handicapées.
Dialogue multi-parties prenantes	Un processus politique ou une initiative de développement qui réunit deux ou plusieurs groupes de parties prenantes (gouvernement, partenaires du développement, OSC, secteur privé, etc.) dans le respect du principe de l'égalité entre les parties prenantes.